

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 13 décembre 2022 à 18 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Stéphane Leduc, Normand Amesse, Patrick Rancourt, Jean-François Giroux et Sophie Sirois-Perras, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Kim V. Dumouchel, greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment notifié à chacun.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2022-12-763 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Les prévisions budgétaires de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice financier 2023 sont déposées devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) a été respectée;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse, appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail, et résolu à l'unanimité

D'adopter, pour l'exercice financier 2023, un budget équilibré de 100 783 167 \$.

ADOPTÉ

2022-12-764 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 est déposé devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) a été respectée;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025, au montant de 178 872 700 \$, se détaillant comme suit :

- 2023 : 58 322 700 \$;
- 2024 : 59 600 000 \$;
- 2025 : 60 950 000 \$.

ADOPTÉ

2022-12-765 PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

VU l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE décréter qu'un document explicatif du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 soit publié dans la prochaine parution du bulletin municipal.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2022-12-766 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 16, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
appuyé par M. le conseiller Jean-François Giroux,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 13 décembre 2022.

ADOPTÉ